

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

NONIDI 19 Floréal.

(Ere vulgaire.)

Dimanche 8 Mai 1796.

Fête célébrée à Moscou à l'occasion du mariage du grand duc Constantin avec la princesse de Saxe-Cobourg. — Rébellion du pacha d'Acri contre la porte ottomane. — Prochaine arrivée de Monsieur en Suisse. — Lettres officielles des généraux français et piémontais, concernant l'armistice entre l'armée française et celle du roi de Sardaigne. — Projet de résolution pour la fête de la Victoire. — Rapport pour accorder les honneurs du Panthéon à René Descartes. — Rejet de la résolution concernant les assignats de deux et de dix mille livres.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 25 mars.

Le feld-maréchal comte de Suwarow est parti d'ici le 16 pour se rendre à son quartier général de Niemierow. Il est certain que si les événemens conduisent à une rupture avec la Porte, comme tout semble l'indiquer, ce général aura le commandement en chef des troupes qui se trouvent prêtes à marcher au premier ordre vers les frontières ottomanes.

La cour n'a été occupée pendant plusieurs jours que de fêtes relatives au mariage du grand duc Constantin avec la princesse de Saxe-Cobourg. On apprend de Moscou, que les habitans de cette ville ont célébré cet événement d'une manière vraiment grande; ils ont doté vingt-quatre pauvres filles, chacune de 500 roubles, & ils ont rendu la liberté à cent cinquante prisonniers, dont ils ont payé les dettes.

L'impératrice a fait notifier à la cour de Suède le mariage du grand duc Constantin; ce qui fait présumer que l'harmonie entre les deux cours n'est point entièrement détruite. Comme le mariage projeté du jeune roi de Suède avec la princesse de Mecklenbourg-Schewerin est retardé, on suppose que le plan de lui faire épouser une fille du grand-duc n'est pas complètement détruit. Cependant on

croit s'apercevoir que les préparatifs de guerre entre la Suède & la Russie ont perdu quelque chose de leur activité. Les nouvelles de Carlsrone portent qu'on y équipe dans ce moment une escadre de huit vaisseaux de ligne & de quatre frégates, destinée à se réunir à une escadre danoise de même force au mois de juin prochain, sous les ordres de l'amiral Nordensköld.

T U R Q U I E.

De Constantinople, le 30 mars.

Tandis que les bachas de Widdin & de Scutari continuent d'inquiéter la Porte en Europe, un bacha d'Asie vient aussi de lever l'étendard de la révolte. C'est le bacha d'Acri, surnommé Gzzar ou le *Carnacier*, homme féroce qui, ayant commis les plus grandes cruautés dans sa province, & ayant été destitué par le grand-seigneur, s'est mis à la tête d'une horde de brigands, s'est fortifié dans Acri, s'est emparé des villes de Gicffa & de Rama, dépendantes du pacha de Damas, & porté la dévastation & le carnage dans ces malheureux pays. Cet homme étoit il y a 30 ans, bey du Caire; il se révolta contre le fameux Aly-bey, gouverneur d'Egypte, qu'il fit emprisonner; mais ayant été vaincu par les autres beys il se réfugia à Damas, où il s'établit cafetier. Lors de la guerre contre les russes, le pacha de Damas qui connoissoit ses talens pour la guerre, le chargea de fortifier & de défendre le port de Bairuti: il y construisit une forteresse; c'est-là qu'il acquit le surnom de *Carnacier*, à cause d'un grand nombre d'hommes qu'il fit enterrer vivans dans les fossés de la place. A la paix, le capitain-pacha qui l'avoit connu en Egypte, & qui rendit un compte favorable de ses opérations à Bayruti, le fit nommer gouverneur d'Acri & pacha de Tir & Sidon.

I T A L I E.

De Lugano, le 25 avril.

Vendredi dernier vers la fin du jour il arriva dans le plus grand incognito, le prétendant à la cour-

ronne de France, accompagné seulement du comte d'Agout & d'un autre officier, & suivi de deux domestiques. Il prit son logement à l'auberge du Suisse, ne reçut absolument personne, & le lendemain samedi à la pointe du jour il continua sa route pour la Suisse.

(Extrait littéral de la gazette de Lugano).

P R U S S E.

De Magdebourg, le 8 avril.

Les troupes qui vont se réunir pour protéger la neutralité du nord de l'Allemagne, formeront un corps de cinquante mille hommes, dont le commandement en chef a été accepté par le duc régnant de Brunswick, en conséquence de l'offre que le roi en a faite à ses altesses sérénissimes.

M. le comte de Haugwitz, ministre d'état & du cabinet, est arrivé ici pour concerter avec ce prince tout ce qui a rapport à l'objet de cet armement, qui doit être formé de trente mille Prussiens, quinze mille Hanovriens & quatre mille Brunswickois, auxquels on croit que se joindront deux mille hommes de troupes de Munster, l'électeur de Cologne ayant adhéré aux mesures de la cour de Berlin.

Quoique l'on ne puisse donner à ces préparatifs un but différent de celui qui est publiquement annoncé, il est néanmoins probable qu'ils sont motivés en partie par l'intérêt majeur qu'a le roi de Prusse de s'assurer une influence décisive pour les conditions de la pacification générale, que l'on regarde comme prochaine.

(Gazette de Deux-Ponts).

F R A N C E.

A R M É E D' I T A L I E.

Première lettre du général Colli, commandant en chef l'armée du roi de Sardaigne, au général commandant en chef l'armée française en Italie.

Ayant appris que sa majesté le roi de Sardaigne vient d'envoyer à Gênes des plénipotentiaires pour y traiter de la paix, sous la médiation de la cour d'Espagne, je crois, général, que l'intérêt de l'humanité exigeroit, pendant le tems que dureront ces négociations, que les hostilités fussent suspendues de part & d'autre. Je vous propose en conséquence un armistice, soit illimité, soit pour un tems fixe, à votre choix, dans la vue d'épargner l'effusion inutile du sang humain.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, général, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, COLLI.

Au quartier-général, ce 23 avril 1796.

Pour copie conforme.

Signé, BUONAPARTE, général en chef.

Réponse du général en chef de l'armée d'Italie, au général Colli, commandant en chef l'armée du roi de Sardaigne.

Le directoire exécutif, monsieur, s'est réservé le droit de traiter de la paix. Il faut donc que les plénipotentiaires du roi, votre maître, se rendent à Paris, ou attendent à Gênes, les plénipotentiaires que le gouvernement pourroit envoyer.

La position militaire & morale des deux armées rend toute suspension d'armes, pure & simple, impossible. Quoique je sois, en particulier, convaincu que le gouvernement accordera des conditions de paix raisonnables à votre roi, je ne puis, sur des présomptions vagues, arrêter ma

marche; il est cependant un moyen de parvenir à votre but, conforme aux vrais intérêts de votre cour, & qui épargneroit une effusion de sang, inutile, & dès-lors contraire à la raison & aux loix de la guerre; c'est de mettre en mon pouvoir deux des trois forteresses de Coni, d'Alexandrie, de Tortone, à votre choix. Nous pourrions alors attendre, sans hostilités, la fin des négociations qui pourroient s'entamer: cette proposition est très-moderée, les intérêts mutuels qui doivent exister entre le Piémont & la république française, me portent à desirer vivement de voir éloigner de votre pays les malheurs de toute espèce qui le menacent.

Signé, BUONAPARTE.

Par une seconde lettre du général Colli, il acquiesce au nom du roi de Sardaigne, aux propositions du général Buonaparte; & en conséquence il consent de remettre Tortone & Coni au pouvoir de l'armée française, ou, défaut de Tortone la place de Démost, jusqu'à ce que des négociations aient terminé l'affaire d'une pacification entre la France & la cour de Turin.

De Paris, le 15 floréal.

L'institut national vient de perdre un de ses membres qui, sans être distingué par le génie qui crée, ni même par un talent particulier, a été fort utile à la science, laquelle il avoit consacré sa vie, à l'astronomie. C'est le citoyen Pingré, ci-devant de la communauté régulière des Génovéfains, membre de l'ancienne académie des sciences, l'un des bibliothécaires du Panthéon. Il est mort ici il y a quelques jours, dans la 81^e année de son âge. Il joignoit à un grand zèle pour les progrès des sciences, les vertus simples & modestes qui conviennent si bien à un vrai talent.

Une partie des séditieux de la légion de police, qui s'étoient échappés, ont été poursuivis & ramenés par les dragons; plusieurs d'entre eux ont été jugés par la commission militaire, qui a été transférée du Châtelet aux Invalides. On en a vu conduire deux charrettes, sous bonne escorte, à Bicêtre.

Suivant un état, affiché il y a trois jours au coin de toutes les rues, sous le titre de BRÛLEMENT D'ASSIGNATS, il y avoit en circulation, au 1^{er} nivose dernier pour 11 milliards 980 mille livres d'assignats de 10 mille livres, & pour 10 milliards 25 millions d'assignats de mille liv. Il y en a eu de brûlés pour 2 milliards 65 millions; il y en auroit eu donc pour environ 19 milliards de démonétisés par la résolution du conseil de cinq cents, si elle eût passé en loi. Il faut convenir qu'il étoit là un impôt un peu rude sur toutes les classes de citoyens.

Le citoyen Murat, aide-de-camp du général Buonaparte est actuellement à Paris; c'est lui qui, sur la demande de la cour de Sardaigne, s'est rendu à Turin pour recevoir la proposition d'un armistice que le général consenti, à condition que les places de Coni & de Tortone seroient remises aux troupes républicaines.

Le général Colli a parfaitement bien accueilli le citoyen Murat; le ministre de la guerre piémontais en a fait de même: enfin le peuple de Turin a fait entendre mille acclamations qui marquent & son admiration pour le Français & son desir d'en obtenir la paix.

Les troupes de la république sont entrées à Alexandrie, où il y avoit garnison autrichienne qui s'est retirée dans la citadelle, où elle ne tardera pas d'être forcée.

Cet événement n'étoit pas impossible à prévoir pour ceux qui savent avec quelle hauteur les Autrichiens traitent les troupes sardes. L'armistice qui vient d'être conclu équivaloit à la victoire qui auroit produit le même effet pour l'armée française, & qui lui laisse plus de facilités dans la poursuite de l'armée autrichienne de Beaulieu. Buonaparte ne perd pas un moment, & il vient de passer le Pô à Valence pour entrer de suite dans le territoire de Pavie & de Milan.

C'est une chose assez digne de remarque que les événements qui ont déterminé la cour de Turin de se livrer avec plus de confiance à la loyauté française qu'à la protection inefficace de l'Autriche.

Dans ces momens de crise politique, où une nation est divisée en factions ardentes & acharnées, l'une contre l'autre, chercher à les éteindre est une tentative chimérique; s'efforcer de les contenir dans de justes bornes, est un objet sage & praticable.

Vouloir gouverner par une faction, c'est établir la plus redoutable des aristocraties, l'aristocratie des passions & de toutes les passions malaisantes.

Mettez le pouvoir dans les mains d'une faction, elle opprime l'autre; si le pouvoir est dans la main de l'une & le nombre du côté de l'autre, il y aura une lutte dangereuse pour le gouvernement, & incompatible avec la tranquillité & la sûreté, objet de tout gouvernement.

Ces principes ont été bien méconnus; ils reprennent depuis quelque tems l'ascendant que la raison prend à la longue. Grâces en soient rendues à la puissance qui leur rend hommage! C'est le présage d'un système d'administration régulière, juste & ferme; c'est l'aurore de la liberté.

Le ministre de la police paroît sur-tout pénétré de la vérité de ces maximes. Il paroît persuadé que ce n'est pas avec l'esprit de parti qu'on administre, mais avec des lumières, de la probité & de l'application; il paroît peu effrayé de la haine des factieux, & plus touché de l'estime des gens de bien de tous les partis. Que le bon génie de la république le maintienne dans ces sages & salutaires dispositions? qu'il les inspire au cœur de tous ceux qui exercent des portions de la puissance publique.

Cochon, en proposant de détacher du ministère de la police le jugement des radiations d'émigrés, avoit montré la crainte que ce travail ne fût au dessus de ses forces; la législature, en rejetant cette proposition, a montré une opinion favorable du zèle & des talens du ministre; en consentant à se charger d'un fardeau dont il sent tout le poids, le ministre a pris avec la nation & avec lui-même un engagement plus rigoureux de remplir ce devoir avec plus de zèle & d'impartialité.

Mais dans cette partie d'administration, dont les détails sont immenses, l'impartialité du ministre dépend inévitablement de celle des agens qui préparent son travail. Les inscriptions sur les listes d'émigrés ont été trop souvent dictées par la passion & l'esprit de parti. Les injustices sont innombrables; un grand nombre sont évidentes; quelques-unes vont jusqu'au ridicule. La décision de ces questions tient à l'ordre judiciaire pour le moins autant qu'à l'administration; & cette décision intéresse la vie,

l'honneur & la propriété des citoyens. Le ministre a dû sentir que de confier l'examen & le rapport des réclamations sur cet objet, à des hommes de faction, violens, & connus pour avoir été des instrumens actifs de la tyrannie décenvirale, c'étoit d'abord frapper de crainte & d'inquiétude tous les réclamans injustement opprimés; c'étoit faire plaider leur cause par leur ennemis déclarés; c'étoit compromettre la justice de ses décisions par l'impossibilité de démêler les infidélités des rapports; c'étoit enfin lui faire partager & la haine publique dont ces hommes étoient couverts, & les injustices dont ils pourroient se rendre coupables. Il n'a pas dû se charger d'une telle responsabilité.

En examinant la composition de ses bureaux, il a trouvé que celui qui étoit destiné au travail des radiations d'émigrés étoit particulièrement composé de ces *patriotes énergiques*, qu'un système désastreux a appelés dans presque toutes les administrations, à l'époque de l'établissement de la constitution; système dont le fruit a été de renouveler les massacres dans le Midi, de mettre en danger le gouvernement lui-même dans le lieu de sa résidence, d'ôter au peuple, dans presque tous les départemens, les magistrats & les administrateurs de son choix, & de priver par-tout le gouvernement de l'affection & de la confiance publique, dont aucun gouvernement ne peut se passer long-tems, & dont un nouveau gouvernement peut encore moins se passer qu'un autre.

Cochon a pris le parti de réformer la plus grande partie des employés de ce bureau, à la tête desquels étoient *Raisson* & *Julien de Toulouse*. Je ne connois de *Raisson* & de *Julien* que leur renommée; je ne les accuse point; mais je sais que la voix publique les accuse. Ils ont été des instrumens actifs du régime de Robespierre; des instrumens de tyrannie ne peuvent être des instrumens de justice & d'humanité.

Le sévère *Camus* a été, comme on sait, occupé, sous l'assemblée constituante, à réformer les abus des différentes administrations: j'appellois cela, dit-il, *nettoyer les étables d'Augias*; mais ces étables là étoient des salons en comparaison de celles d'aujourd'hui; & ces nouvelles étables sont si multipliées qu'il nous faudroit plusieurs *Hercules* pour les purifier toutes leurs immundices.

CORPS LÉGISLATIF

CONSEIL DES CINQ-CENTS

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Suite de la séance du 17 floréal.

Druhi, au nom de la commission, soumet la rédaction définitive de la résolution sur les prêtres réfractaires.

Le rapporteur fait adopter une exception à l'article second pour les prêtres séculiers & réguliers qui, à l'époque du 23 mars 1793, n'avoient pas atteint l'âge de 18 ans.

L'article 8 porte, par amendement, que les ecclésiastiques sujets à la déportation, & dont l'indigence sera reconnue, seront conduits par étape, aux frais de l'état, jusqu'aux frontières de la république.

L'article 9 a été pareillement amendé, pour les sexagénaires qui préféreroient la déportation à la réclusion jusqu'à la paix, & pour la répétition à faire envers eux de leurs parens auxquels ils auront cédé leurs biens.

Philippe Delville veut qu'on excepte de la résolution les octogénaires qui, selon lui, ne peuvent être dangereux, & qui peuvent demeurer libres, sous la responsabilité de leur famille, avec un certificat de leur municipalité qui atteste leur civisme.

Bourdon, de l'Oise, demande la question préalable; motivée sur ce qu'un octogénaire fanatique n'inspire que plus de respect pour son âge.

L'amendement de Philippe Delville est rejeté.

La commission n'a pas adopté l'exception proposée en faveur des ecclésiastiques servant dans les armées de la république; & d'après son avis, le conseil s'est prononcé contre cette exception.

L'article additionnel concernant les recuteurs de prêtres déportables, a déterminé Truilhard à proposer l'autorisation des visites domiciliaires seulement pour cet objet. — Renvoyé à la commission.

Aubert-Mesnil, organe d'une commission, lit un projet de résolution portant qu'il sera célébré, le 10 prairial prochain, une fête à la victoire, dans toutes les communes & armées de la république.

Réal ne trouve pas le projet suffisant pour donner aux braves guerriers un témoignage frappant de la reconnaissance nationale; il demande en conséquence que le conseil se borne à la rédaction d'un projet ainsi conçu:

Art. 1^{er}. Il sera célébré une fête à la victoire, le 10 prairial.

II. Le directoire exécutif est chargé de son exécution. La priorité est accordée à ce dernier projet.

Le paiement de la contribution foncière a appelé quelques orateurs à la tribune. Mallarmé a parlé sur cette question, & a voté contre le projet de la commission.

Séance du 18 floréal.

On fait lecture de quelques pétitions, dans lesquelles des principaux locataires demandent comment ceux qui ont des baux pourront payer en mandats, quand ils ne doivent être payés de leurs sous-locataires qu'en assignats valeur nominale. — Renvoyé à une commission.

Duplantier se plaint de ce que le directoire n'ait pas encore fourni les renseignements qui lui ont été demandés sur la destitution de diverses administrations, ordonnée par Reverchon: il demande qu'il soit fait un nouveau message au directoire. — Ordonné.

Chénier, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur les honneurs du Panthéon demandés pour René Descartes. Il fait l'éloge de cet homme célèbre. Son nom, dit-il, suffit à son éloge; il détruisit les fausses idées sur le système du monde; trouva l'application de l'algèbre à la géométrie; ouvrit la route à Newton, Leibnitz, Euler, la Grange; détrôna Pécole péripatéticienne; accoutuma les hommes à examiner & à ne pas croire sur parole.

Chénier rappelle enfin les persécutions que Descartes a souffertes, & propose un projet de résolution dont voici les dispositions.

Les honneurs décernés aux grands hommes seront accor-

dés à René Descartes, & ses cendres transférées au Panthéon le 10 prairial.

Sur son tombeau seront gravés ces mots. *Le peuple français à René Descartes, le 10 prairial, l'an 4.*

Le directoire exécutif assistera à cette translation & y invitera les ministres étrangers. L'institut national des sciences & des arts y assistera aussi.

Mercier demanda le rapport du décret qui ordonne que les honneurs du Panthéon seront accordés à Descartes.

Il fait une vive diatribe contre la philosophie de Descartes en particulier & contre la philosophie en général. Cette philanthropie tant vantée, dit-il, ôte à l'homme le sens moral & le range au-dessous des brutes; elle enhardit au crime; combien n'en a-t-elle pas fait commettre.

L'opinant convient que dans sa jeunesse il a fait imprimer un éloge de Descartes; mais il ignoreit alors que les plus grands hommes n'étoient que de grands charlatans. Que penser en effet de son système des tourbillons dont il étoit si entêté; de l'encoutrement des soleils, & de ce doute méthodique qui porte à douter de la vertu & de la probité?

Mercier, en demandant qu'on refuse les honneurs du Panthéon à Descartes, regrette qu'on les ait accordés à Voltaire, contre lequel il faut aussi une vive sortie.

Des débats se sont élevés tant sur l'impression de ce discours, qui a pourtant été ordonné, que sur la résolution. — On demandoit qu'elle fût ajournée; divers membres s'y sont opposés.

Hardy a défendu Descartes, & sur-tout Voltaire; il a annoncé qu'il regardoit ce dernier comme le premier fondateur de la république.

Je demande la priorité pour Rousseau, a crié Doucet. Hardy a continué, & a dit que sans Voltaire toute la France seroit chavannée. — Cette assertion excite de longs aïres.

L'opinant s'explique; c'est que Voltaire est la du peuple à la portée duquel ne sont pas les philosophes profonds. — Un grand éloge des talents de Voltaire & des services rendus par lui, a terminé le discours de Hardy.

Coupe, du Nord, lui succède à la tribune. Je demande, dit-il, que si le conseil accorde les honneurs du Panthéon à Descartes, il soit dit dans le considérant de la résolution, que c'est de confiance.

Le président met les propositions aux voix; le conseil rejette la question préalable invoquée sur l'ajournement, & se décide pour cette dernière proposition. — Il a ajourné également un projet de résolution tendant à mettre 12 millions à la disposition du ministre des finances pour payer le mobilier des condamnés qui a été vendu & dont les biens ont été restitués.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution prise par le conseil des cinq-cents sur les assignats de 2 & de 10 mille livres; il n'y a rien de décidé sur celle relative aux ascendants d'émigrés: celle sur les prêtres est renvoyée à une commission composée de Creuzé La Touche, Portalis, Goupil de Préfeln, Bréard & Comtois.